



**COMPTE-RENDU DE LA
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 juin 2015**
(Article L.2121-25 du C.G.C.T.)

L'an deux mille quinze, le 10 juin à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué le 3 juin 2015, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Christine MANDON, Première Adjointe

Présent(e)s : Mme MANDON - M. LOUBIER - Mme BALICHARD - M. FAGONT - Mme SOARES (arrivée à 20h18)- Mme ALAPETITE – M. FLOQUET – Mme SIMEON – M. VERGNE – M. COURTINE - Mme PIRONIN – Mme COUTANSON – M. PRADIER – Mme GUILLEMAT – M. ESPINASSE – Mme BEURIOT – Mme MAHAUT – M. BERNARD

Excusée ayant donné procuration :

M. LAVILLE	à	Mme MANDON
M. NAVARRE	à	M. LOUBIER
M. MATHIEU	à	M. COURTINE
M. MARTINEZ	à	M. PRADIER
Mme CHETTOUH	à	Mme BEURIOT
Mme MATHEY	à	Mme BALICHARD

Absents excusés : M. THABEAU

Secrétaire de séance : Mme COUTANSON

Ouverture de la séance : 20 heures 19.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 26 Mai est adopté à l'unanimité après la modification suivante : l'information donnée au Conseil Municipal : a été donnée après prononciation du Huit Clos.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 29 Mai est adopté sans modification à l'unanimité

ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

Désignation d'un délégué de la municipalité auprès de l'Assemblée Spéciale des Petits porteurs de la SEMERAP :

Par délibération du 2 décembre 2013, la commune a décidé d'entrer dans le capital de la SEMERAP SPL.

Lors de la séance du 19 décembre 2014, la commune a voté l'acquisition de 10 actions SEMERAP.

Afin de participer l'assemblée générale des Petits porteurs : Monsieur Philippe ESPINASSE, conseiller délégué, est désignée comme délégué.

Vote :

Pour : 23 votes exprimés

Désignation d'un délégué de la municipalité auprès du Comité de contrôle analogue de la SEMERAP

Désignation de Monsieur ESPINASSE

Vote :

Pour : 23 votes exprimés

PATRIMOINE :

Dans le cadre de l'aménagement des travaux de l'école Claude Félix, une consultation répondant au code des Marchés Publics a été lancée. Celui donne les résultats suivants :

- Déclaration de trois lots infructueux (lot plomberie, lot électricité et lot peinture) donc relance d'une consultation conformément au code des marchés publics. Suite à la deuxième consultation nous avons l'entreprise DOS SANTOS qui a répondu à l'offre pour un montant de 4 366,73 €
- Les trois autres lots ont eu une réponse, à savoir :
 - o Lot Plâtrerie : EMB finitions pour 6 126,98 €
 - o Lot Menuiserie : COTTE pour 1 144,80 €
 - o Lot Sols collés : GROUPE BERNARD pour 3 060,00 €

Concernant les deux lots toujours sans réponse, les résultats seront présentés lors du prochain conseil.

Vote :

Pour : 23 votes exprimés

QUESTIONS DIVERSES :

Désignation d'un délégué suppléant dans le cadre de l'opération COCON 63

La commune d'AULNAT a décidé d'adhérer au groupement de commande pour l'isolation des combles perdus de ses bâtiments publics dans le cadre de l'opération COCON 63.

Suite à l'absence du délégué titulaire pour la prochaine réunion COCON 63, il est demandé de désigner Monsieur Franck MATHIEU comme délégué suppléant.

Vote : Unanimité.

Huit clos prononcé à 20h18

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 22.